

## **52 - Motion demandant l'ouverture d'un large débat public au Parlement et au sein de la Société civile sur le «CETA» déposée par les élu-es PS, Société Civile, EELV et PCF du Groupe majoritaire de la Ville de Besançon «Au gouvernement, aux parlementaires**

*Dans toute l'Europe, près de 2 100 collectivités, qu'il s'agisse de régions, de départements, de villes ou de villages se sont déclarées «hors TAFTA» et CETA.*

*De nombreux maires, élu-e-s locaux, experts, et plus largement des millions de citoyens ont exprimé leurs inquiétudes envers le CETA ; traité qui met en péril nos principes démocratiques, nos services publics, y compris locaux, l'agriculture et l'alimentation ainsi que les politiques de développement local.*

*La proposition de système judiciaire sur l'investissement (Investment Court System en anglais) a été utilisée sous sa forme initiale (RDIE, Règlement des différends Investisseur-État) à de nombreuses reprises par des multinationales pour s'opposer aux décisions démocratiques prises par des États ou des collectivités territoriales. Notre démocratie n'a nul besoin de ce système d'arbitrage qui met en péril l'action publique.*

*Nous soutenons le maintien de normes élevées tant dans le domaine de l'environnement, que de l'alimentation ou du droit du travail. Nous sommes convaincus que tout traité de commerce et d'investissement doit maintenir ces normes, fruits de notre histoire et de nos combats démocratiques.*

*Le CETA aura également un impact déterminant sur les services publics locaux. Il sera plus difficile pour les collectivités de mener des politiques de re-municipalisation et de régulation de services clés, tels que la distribution de l'eau, les transports publics ou encore la fourniture d'énergie.*

*La libéralisation du marché agricole et l'interdiction de tout «contenu local» dans les politiques de marchés publics mettront en danger le développement et l'emploi local. Les collectivités seront en difficulté pour mener à bien leurs objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de l'environnement.*

*Le CETA doit préserver les capacités des collectivités à agir dans l'intérêt des communautés locales, notamment par leur politique d'achat public. Alors que les multinationales ont mis sous pression nos démocraties depuis plusieurs décennies, l'Union Européenne devrait désormais avoir pour objectif de promouvoir la reconstruction de nos économies locales pour préserver l'emploi et l'environnement par ses politiques de commerce et d'investissement.*

*Le CETA ne peut être signé alors que des millions de citoyens, des milliers d'élus membres de parlements nationaux, du Parlement européen, de collectivités territoriales et des centaines d'organisations de la société civile ont exprimé une telle opposition à ce texte.*

*Nous demandons l'ouverture d'un large débat public sur les accords transatlantiques commerciaux, CETA et TAFTA au niveau européen et au niveau national. Et nous demandons instamment à nos gouvernements et à la Commission européenne de travailler sur des accords commerciaux respectueux des droits sociaux et environnementaux, des principes démocratiques, et du bien commun. Le commerce est souhaitable, mais le CETA ne concerne pas le commerce. Il s'agit de renoncer à la démocratie, et de réécrire nos règles et nos normes pour les faire correspondre à l'agenda des sociétés multinationales.*

*Pour toutes ces raisons les élu-es de la Ville de Besançon demandent au Gouvernement français de ne pas ratifier l'accord proposé suite au sommet euro-canadien du 27 octobre dernier».*

\* CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement, en français AECG, Accord économique et commercial global (entre Canada et Union européenne)

Quels sont ceux qui sont contre ? Vous voulez une explication de vote Monsieur MOUGIN ? Vous y avez droit. Je vous donne la parole.

**M. Philippe MOUGIN** : Nous ne prenons pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Vous ne prenez pas part au vote, très bien.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Nous non plus, nous ne prendrons pas part au vote, Laurent CROIZIER a fait remonter les dispositions à notre députée européenne.

**M. LE MAIRE** : Très bien, donc à part ces quatre non-participations au vote, quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 élus ayant quitté la salle), décide d'adopter la motion proposée.

Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. CROIZIER, Mme COMTE-DELEUZE, M. ACARD et M. MOUGIN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.*